

TECH.A. 2024 – 37

## 6. LIBERTES PUBLIQUES ET POUVOIRS DE POLICE

### 6.1 POLICE MUNICIPALE

Fermeture exceptionnelle du Parc Jean Ferrat (entrée rue du Vert Pré)  
Pour l'organisation d'une chasse aux œufs

**SAMEDI 30 MARS 2024**

Le Maire de la Ville de LYS-lez-LANNOY,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22 et suivants,

Vu la demande formulée par le service Événementiel le 16 janvier 2024, sollicitant la fermeture exceptionnelle du Parc Jean Ferrat (entrée rue du Vert Pré) à Lys Lez Lannoy, pour l'organisation d'une chasse aux œufs.

### ARRETE

Article 1 : Le Parc Jean Ferrat sera fermé exceptionnellement (entrée rue du Vert Pré) pour l'organisation de la chasse aux œufs pour la période du :

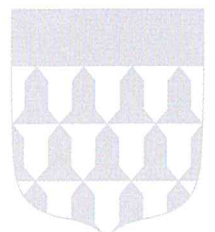
**du vendredi 29 mars 2024 à 8 H 00**  
**au samedi 30 mars 2024 à 13 H 00**

Article 2 : L'accès du Parc Jean Ferrat sera autorisé pour les participants à la chasse aux œufs.

Article 3 : Le présent arrêté sera transcrit sur le registre des arrêtés municipaux et au recueil des actes administratifs. Il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication.

Article 4 : Ampliation sera adressée à :

- Le Service Evenementiel, le demandeur,
- Le Directeur Général des Services,
- Le Chef de service de la Police Municipale,
- Le Commissaire de Police,
- Tous les Agents de la Force Publique



sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation leur sera transmise, copie affichée en Mairie et inscrite sur le registre des arrêtés.

Fait à Lys Lez Lannoy, le 02 février 2024

**Charles-Alexandre PROKOPOWICZ**  
le Maire

*Par délégation du Maire*

**Jonathan HESPEL**  
*Responsable administratif  
du Service Technique*



<b>Publication</b>	
Affiché le	06 / 02 / 24
Retrait le	06 / 04 / 24